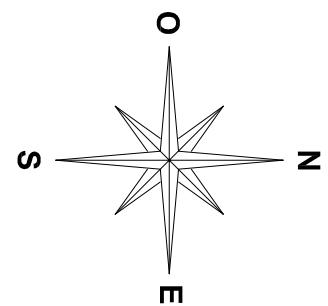




Avillé

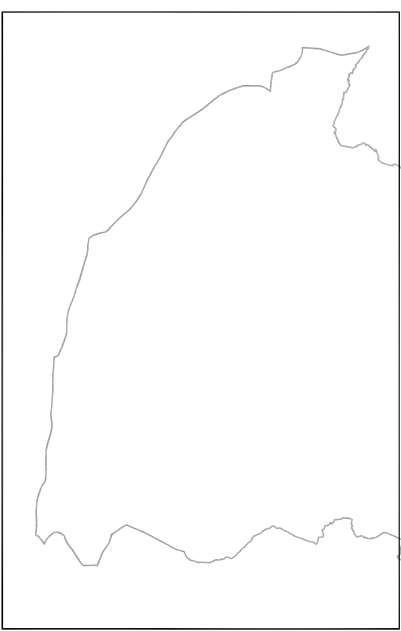
Le Givre

Longeville-sur-Mer

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE DE LE BERNARD

Plan Local d'Urbanisme Révision générale

DOSSIER D'APPROBATION Pièce n° 6.a Services d'Utilité Publique

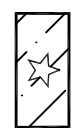


Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du Le Maire			
PLU	Présent	Projet arrêté	Approuvé
Élaboration	17/10/2004		27/08/2007
Modification 01			14/10/2008
Modification 02			30/07/2012
Modification de projet 04			12/06/2014
Passion spéciale 10	24/01/2012	12/12/2017	

1/2020
Janvier 2019

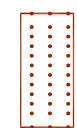
SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

AC1-Servitude de protection des Monuments Historiques

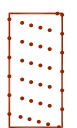


Inscrits

- Tour allouanoise - inscrite par arrêté le 07/03/1935
 - Deux menhirs du Pleissé - inscrits par arrêté le 06/10/1936
 - Château de la Bunière - Les façades et toitures de la partie des communs, en retour d'équerre au corps de logis; le pont sur les douves - inscrit par arrêté le 08/10/1984
 - Enclos protohistorique, Bois Renard - Avec enclos et fossés (vestiges) - inscrit par arrêté le 07/05/1988
- AC1-Servitude de protection des Monuments Historiques Classés
- Domaine dit de la Pierre-Folle-du-Plessis-du-Bernard -
 - Domaine par décret le 06/10/1935
 - Château de la Bunière - classement par arrêté le 18/09/1989
 - Domaine dit de la Cour du Breuil - classement par décret le 15/03/1978
 - Château de la Bunière : Les façades et toitures du corps de logis; que celle de la dernière du pignon sud au premier étage - classement par arrêté le 08/10/1984
 - Menhir du moulin Rouge - Menhir dit Champ du Rocher - classement par arrêté le 18/11/1980



AC4-SPR (Site Patrimonial Remarquable) - Périmètre paysager à caractère urbain créée par arrêté du 12/07/1991

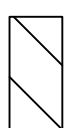


I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques - liaison 90KV NO 1 Longeville-Simrière



T7 - Servitudes relatives au relation aérienne - Installation hors zone de dégagement

Secteurs affectés par le bruit



Arrêté préfectoral n° 01 DPE 211 du 19 mars 2001 relatif au classement acoustique des infrastructures de transport terrestres et à l'islement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit, compte tenu du passage sur son territoire de la RD 747 et la RD 949.

Signaux, bornes et repères géodésiques

Repères de nivellement, bornes et édifices

0 50 250 m